

Communiqué à tous les producteurs et intervenants du secteur avicole du Québec

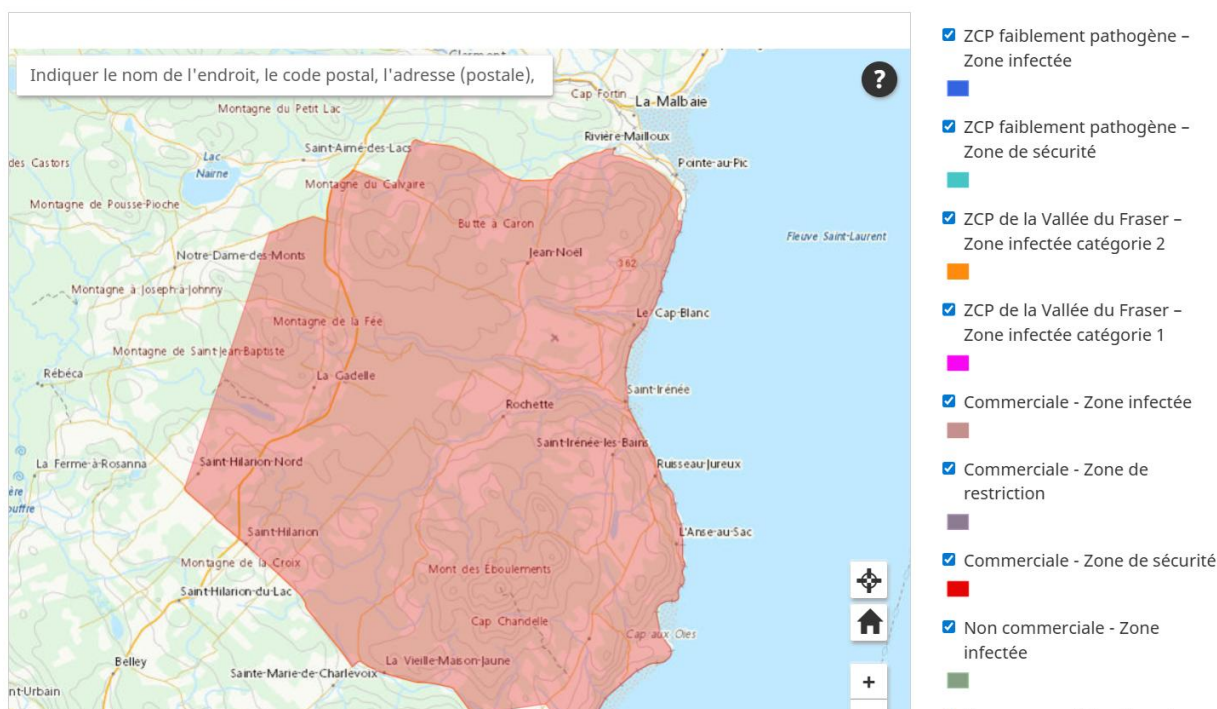
Avis de vigilance – influenza aviaire

État de la situation

ZCP-284 en zone de sécurité

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a modifié la ZCP-284 dans Charlevoix par le retrait de la zone infectée et de la zone de restriction pour introduire une zone de sécurité. Par conséquent, toutes les activités aux fermes avicoles dans la zone peuvent se faire avec des permis généraux seulement. Vous pouvez consulter la zone au [lien suivant](#) sur le site internet de l'ACIA.

Dernière mise à jour : 2025-11-13



Veuillez consulter la section des permis sur le site internet de l'ACIA au [lien suivant](#).

En plus des mesures de biosécurité exigées par l'ACIA avec l'émission des permis, l'EQCMA recommande aux producteurs de maintenir l'application des mesures de biosécurité rehaussée préconisées par l'EQCMA (code orange). Ce protocole peut être consulté sur le site internet de l'EQCMA au [lien suivant](#).

Bilan des cas au Québec

Identification des cas	Date de confirmation par l'ACIA	Lieu	Type de volaille	Zone de contrôle primaire (ZCP)
IP60	15 septembre 2025	Knowlton – Lac Brome	Commercial	ZCP-276 Révoquée le 12 novembre 2025
IP61	8 octobre 2025	MRC d'Autray dans Lanaudière	Non-commercial	Pas de ZCP
IP62	12 octobre 2025	St-Félix-de-Valois	Commercial	ZCP-283 En zone de sécurité depuis le 10 novembre 2025
IP63	15 octobre 2025	Charlevoix	Commercial	ZCP-284 En zone de sécurité depuis le 13 novembre 2025
IP64	29 octobre 2025	MRC de Rouville	Non-commercial	Pas de ZCP
IP65	4 novembre 2025	MRC Haut-Richelieu	Commercial	ZCP-299

Pour vous tenir à jour sur les annonces officielles de l'ACIA sur les cas d'influenza aviaire au Canada, veuillez consulter le site internet au [lien suivant](#).